



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour  
le Développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour  
les services d'appui aux projets**

Diffusion : générale

9 avril 2024

Version originale :  
anglais**Session annuelle 2024**

3 - 7 juin 2024, New York

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes****Fonds des Nations Unies pour la population****Prolongation de programmes de pays***Résumé*

La présente note contient des informations sur la prolongation de programmes de pays du FNUAP. La première prolongation d'un programme de pays, dans la limite d'une année supplémentaire, est approuvée par le Directeur exécutif et présentée au Conseil d'administration à titre d'information. Toutes les autres demandes de prolongation d'un programme de pays sont soumises à l'approbation du Conseil.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la première prolongation d'une année des programmes pour la République arabe syrienne, telle que décrite dans le tableau 1 et souhaitera peut-être approuver la deuxième prolongation de six mois pour le Rwanda, telle que décrite dans le tableau 2.

Remarque : Le présent document a été produit dans son ensemble par le FNUAP.



Tableau 1  
**Prolongations des programmes de pays approuvées par le directeur exécutif**

<i>Pays</i>	<i>Version originale programme période</i>	<i>Période approuvée pour prolongation</i>	<i>Motif de la prolongation</i>
<b>République arabe syrienne</b>	2022-2024	2025	Le gouvernement de la République arabe syrienne et l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) ont convenus de prolonger l'actuel cadre stratégique de coopération entre le gouvernement et les Nations Unies, jusqu'en 2025. Cette prolongation permettra au programme de pays du FNUAP de s'aligner sur l'extension du cadre stratégique.

Tableau 2  
**Prolongations de programmes de pays nécessitant l'approbation du Conseil d'administration**

<i>Pays</i>	<i>Version originale programme période</i>	<i>Période proposée pour prolongation</i>	<i>Motif de la prolongation</i>		
			<i>Développement au sein du pays</i>	<i>Harmonisation des Nations Unies</i>	<i>Mise en œuvre ou autres sujets</i>
<b>Rwanda</b>	2018-2023 Juillet 2023- Juin 2024 (première prolongation)	Juillet - Décembre 2024 (deuxième prolongation)	—	Le gouvernement du Rwanda et l'équipe de pays des Nations Unies ont convenu de prolonger de six mois l'actuel Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) afin d'aligner le processus de développement du nouveau UNSDCF sur la stratégie nationale de transformation II. Cette prolongation permettra de garantir que le programme de pays du FNUAP est conforme au nouveau UNSDCF ainsi qu'aux priorités nationales.	Grâce à cette prolongation, le FNUAP continuera de se concentrer sur les priorités et les résultats identifiés dans le cycle actuel du programme de pays et s'adaptera aux conditions opérationnelles sur le terrain.